

## Définitions

Bien que disparue en France chez le renard et le chien depuis 2011, la rage reste une maladie très répandue dans le monde, responsable de dizaines de milliers de morts chaque année. Elle est le plus souvent transmise par les chiens. En Europe, les chauves-souris, qui hébergent des virus différents de ceux du chien ou du renard, sont particulièrement surveillées. Une veille sanitaire est donc nécessaire. La maladie est mortelle en l'absence de traitement.

La vaccination contre la rage est un des moyens de prévenir la maladie dans les postes et situations à risques : l'information des sapeurs-pompiers potentiellement concernés est importante. C'est un impératif efficace et légal en prévention (principes de prévention du code du travail). Elle portera sur la maladie, sur son mode de contamination et sur la vaccination et elle permettra une prise en charge plus rapide dès le contact potentiel.

L'intérêt d'un consentement écrit est de formaliser cette information et de proposer un vaccin en complément, qui peut être rendu obligatoire quand le risque est évalué élevé (évaluation du risque en fonction des postes occupés et des réservoirs animaux, avec information du CHSCT).

## Rage

### Thème :

vaccins, rage

### Objectifs :

Prévention de la rage.

### Cibles :

les sapeurs-pompiers intervenant sur des animaux susceptibles d'être porteurs et de transmettre la rage, et notamment les équipes animalières.

### Contenu :

#### **FICHE D'INFORMATION ET DE CONSENTEMENT**

La rage est une maladie infectieuse provoquée par un virus du genre Lyssavirus. Les animaux à sang chaud constituent le réservoir de virus, l'homme peut être contaminé à partir de la faune sauvage (renards, chauves-souris ...) mais aussi lors d'autopsie d'espèces animales exotiques de plus en plus détenues par des particuliers (loups, rats laveurs ...). Il s'agit donc d'une zoonose (maladie infectieuse transmise de l'animal vers l'homme). elle peut être à l'origine de cas de rage humaine directement ou par le relais d'animaux domestiques.

En Europe occidentale, la rage canine a disparu depuis longtemps. La rage persiste toutefois dans la faune sauvage, plus particulièrement dans les populations de renards. En France, le dernier cas de rage vulpine a été enregistré en décembre 1998. Il convient de préciser que les chauves-souris peuvent être vectrices de Lyssavirus qui leur sont spécifiques. La réintroduction de rage vulpine à partir de foyers actifs dans les pays limitrophes est possible. L'importation illégale d'animaux infectés d'Afrique, reste, par ailleurs, une préoccupation constante justifiée par les conséquences de plusieurs cas détectés en France depuis quelques années.

Outre la morsure par un animal vivant infecté, une autre possibilité de contamination (lors d'une autopsie par exemple) est la projection sur une plaie ou griffure ou muqueuse (œil par exemple) de matière virulente (salive ou tissu nerveux). L'incubation chez l'homme est de durée variable, en moyenne de 30 à 45 jours. Les signes sont très variables. Il s'agit d'une encéphalite, c'est à dire une infection du cerveau, qui peut se présenter sous deux formes : l'une paralytique, l'autre furieuse. S'y associent deux signes caractéristiques : la phobie de l'air et la phobie de l'eau. La rage est mortelle

dans 100% des cas et le décès survient en quelques jours après le début des signes cliniques. Le traitement est efficace s'il est mis en œuvre rapidement après suspicion de contamination par un animal suspect de rage (pas de traitement efficace après l'apparition des symptômes de la maladie).

La protection consiste à porter des Equipements de Protection Individuelle (EPI) (gants, masque, lunettes, blouses, bottes), respecter les règles d'hygiène.

La vaccination peut être préventive ou post exposition. Les effets indésirables du vaccin sont possibles mais peu fréquents à type de réactions locales bénignes ou fièvre modérée, exceptionnellement allergie.

### ***DÉCLARATION DE POSITION PERSONNELLE***

Je soussigné, .....

du Centre d'Incendie et de Secours de

.....

Après avoir pris connaissance des risques d'infection possible par la rage à l'occasion de mes activités de sapeur-pompier.

J'ai lu les informations de ce document

Je souhaite un complément d'information (rayer la ou les mentions inutiles)

J'accepte la vaccination contre la rage

Je refuse la vaccination contre la rage qui m'est proposée.

Lu et approuvé, (retranscrire à la main la mention « lu et approuvé »)

Date et signature

## Webgraphie :

Organisation Mondiale de la Santé

INRS

Ministère des Affaires Sociales et de la Santé

Calendrier des vaccinations et recommandations vaccinales 2016